

A la suite de la démission de l'exécutif d'UBFC, le CA et le CAC réaffirment leur volonté de poursuivre la construction de l'université sur la base d'un modèle fédéral.

Ils saluent le travail de Nicolas Chaillet et de son équipe, qui ont réussi à faire fonctionner la COMUE avec les statuts existants, avec les très belles avancées que nous connaissons depuis deux ans et demi.

Ces succès prouvent que lorsque les membres de la COMUE travaillent ensemble, il est possible d'atteindre l'excellence nationale, voire internationale. Ils démontrent aussi la capacité de la communauté dans sa diversité à fédérer ses compétences sur le terrain dans un climat de confiance, et à obtenir ainsi des résultats significatifs.

Les objectifs restant à atteindre sont maintenant à la portée de notre communauté universitaire, dont le mode de fonctionnement a profondément changé depuis 2014. Mais la réalisation de ces objectifs est fortement compromise si chaque établissement ne renonce pas à conserver l'ensemble de ses prérogatives en même temps qu'il bénéficie des retombées financières du projet ISITE :

- soit la COMUE UBFC se voit accorder par les établissements le pouvoir de décider et d'agir comme le demandent l'Etat et les acteurs locaux,  
-soit l'ensemble du territoire perdra durablement la reconnaissance de ses expertises scientifiques et technologiques, en France comme à l'étranger, ce qui ne serait pas sans conséquences lourdes sur la formation.

Une période d'incertitude s'ouvre. La vacance de pouvoir ne doit pas être mise à profit par les chefs d'établissements membres pour imposer leur vision et leur mode d'action.

C'est pourquoi les membres du CA et du CAC signataires de la motion réaffirment aujourd'hui quelques grands principes auxquels ils sont attachés. Ainsi, ils :

- demandent que les établissements membres de la COMUE UBFC honorent, de manière exhaustive, les engagements qu'ils ont pris devant le jury international pour la poursuite de l'ISITE en tant qu'élément structurant,
- souhaitent qu'UBFC soit un établissement fédéral de recherche inclusif et pluridisciplinaire,
- s'opposent à tous changements précipités de statuts,
- rappellent que toute évolution requiert la décision des instances de chacun des établissements membres et d'UBFC,
- refusent la création d'une instance privant les conseils d'administration et académique de leurs missions, et notamment le conseil d'administration de son rôle décisionnaire,
- réaffirment leur volonté de poursuivre la construction de la COMUE UBFC, avec la réelle représentativité des personnels et des étudiants que garantit une élection au suffrage direct pour le CA et le CAC,
- demandent de créer les conditions démocratiques à la construction d'un projet pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté, pour, entre autres sauver l'ISITE à très court terme,
- appellent à la tenue d'un congrès en janvier 2019 pour un débat sur les différentes positions exprimées sur la vision d'UBFC et de sa trajectoire.

---

**Motion adoptée par le Conseil d'administration d'UBFC du 13 décembre 2018 :**

Ne prend pas part au vote : 3

Pour : 22

Contre : 7

Abstention : 6

---

**Motion adoptée par le Conseil académique d'UBFC du 12 décembre 2018 :**

Ne prend pas part au vote : 0

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 3